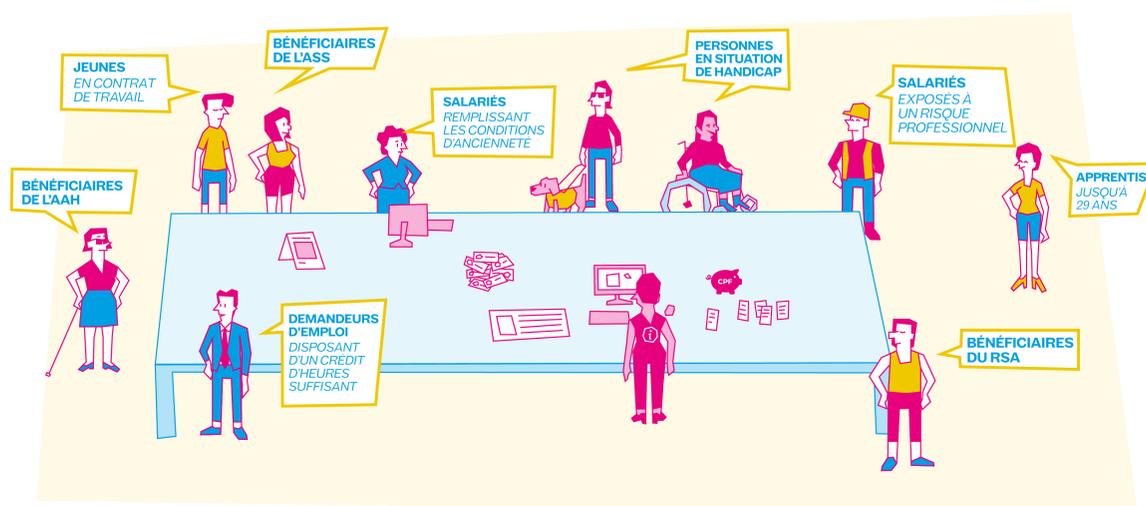


### Certificats de spécialisation - La formation continue et dispositifs de financement

L'Intec vous propose des parcours en présentiel ou en distanciel, en journée et en soirée, en particulier pour les [certificats de spécialisation](#).

Une offre complète pour satisfaire à vos besoins et à vos contraintes professionnelles et personnelles.

Vous souhaitez vous former à la comptabilité, valider vos acquis, valider votre expérience professionnelle, quel que soit votre secteur d'activité rejoignez une de nos formations. Elles sont ouvertes à tous les dispositifs de financement.



### Conseils et accompagnement

Si vous avez besoin d'aide, d'information et de conseil pour envisager votre projet de formation avec un financement de la formation continue, vous pouvez nous demander un entretien individuel en adressant un mail : [int\\_fc@lecnam.net](mailto:int_fc@lecnam.net)  
**Merci d'indiquer dans votre demande votre niveau d'étude, le diplôme visé et le mode de financement envisagé.**

### Financement de votre formation

- **Financement via un tiers payeur :**

L'objectif de ce type de dispositif de formation en alternance est de permettre de **une spécialisation dans un domaine de compétences lié au métier du chiffre.**

Si vous avez besoin d'information ou d'aide, vous pouvez nous demander un entretien individuel. Pour fixer un rendez-vous, merci de nous contacter sur l'adresse mail suivante : [int\\_fc@lecnam.net](mailto:int_fc@lecnam.net)

- **Plan de Développement des compétences**

Le plan de développement des compétences correspond à l'ensemble des actions de formation mises en place par une entreprise dans le cadre de sa politique de gestion du personnel.

Les frais occasionnés par l'action de formation dans le cadre du plan de développement des compétences sont exclusivement à la charge de l'employeur.

[En savoir davantage sur le financement Plan de Développement de Compétences](#)

### **Le financement de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi : l'Aide Individuelle à la Formation (AIF)**

L'Aide individuelle à la formation couvre l'intégralité du coût de la formation restant à votre charge, suite à l'intervention des autres financeurs.

Pour en bénéficier, votre projet de formation doit être validé par votre conseiller Pôle Emploi.

Les demandeurs d'emploi indemnisés conservent leur allocation durant toute la durée de leur formation. Les demandeurs d'emploi non indemnisés peuvent bénéficier d'une rémunération de formation Pôle emploi (RFPE).

[En savoir davantage sur les solutions de financement Pôle Emploi.](#)

## **Demander un devis (hors CPF)**

Si votre projet de formation est déjà bien défini, vous pouvez directement effectuer une demande auprès de [int\\_fc@lecnam.net](mailto:int_fc@lecnam.net) et [stefan.volnay@lecnam.net](mailto:stefan.volnay@lecnam.net)

## **Informations complémentaires**

### **Reprises d'études**

Des UE obtenues par la [validation des acquis de l'expérience](#), par [dispense](#), ou à l'État peuvent contribuer à l'obtention d'un diplôme de l'Intec.